Mode d'emploi

Fiches générales

Les fiches générales décrivent les milieux regroupés en une catégorie générale sur la carte des milieux du canton de Genève à l'échelle 1 : 10'000e. Cette catégorie est précisée au 1 : 5'000e par des fiches milieux complètes.

1 **Bas-marais**

2 **Introduction**

Cette catégorie réunit les milieux marécageux herbacés* des sols engorgés à fraction minérale* ou organo-minérale* alimentés par des nappes* souterraines[1] (marais de Sionnet) ou par la convergence des eaux de pluie d'un bassin-versant* dans des dépressions naturelles (Prés de Villette[3], Les Douves, Combes Chapuis). Le terme de bas-marais comprend dans le présent travail les magnocariçaies ou marais à grandes laîches et les mégaphorbiaies marécageuses.

Favorisés par le défrichement des forêts humides initié au Moyen Age, les bas-marais atteignirent leur extension maximale en Suisse entre le XVe et le XVIIIe siècle[1]. Selon l'OFEV*, vers 1800 les surfaces marécageuses représentaient plus de 2'500 km², soit environ 6% de la superficie du pays[1]. Mais dès le début du XXe siècle, de grands travaux d'assainissement des zones humides furent menés. Ces opérations, couplées à l'utilisation croissante de purins et d'engrais chimiques[1], fragilisèrent considérablement les écosystèmes humides[1]. Il faudra attendre la votation de 1987 pour que les marais et sites marécageux bénéficient officiellement d'une protection et que leur entretien soit confié au canton[1].

A Genève, l'histoire est sensiblement la même. En 1919 les « grands marais » (La Pallanterie, La Touvière, Rouelbeau et Sionnet) s'étendaient encore de part et d'autre de la Seymaz et étaient exploités traditionnellement pour la litière[2]. Dans les années 1920, de grands travaux d'assainissement et de drainage furent lancés afin d'accroître la surface cultivable du canton[2]. Et comme au niveau fédéral, ces transformations bouleversèrent les sites humides. L'assèchement des terres, mais aussi l'enrichissement des eaux en fertilisants agricoles fragilisèrent de nombreuses espèces[2]. Il faut attendre le début des années 2000 pour que les premières restaurations soient entreprises. Motivés principalement par la volonté d'assurer la sécurité des biens et des personnes en retrouvant des zones d'expansion pour les crues, ces aménagements ont alors offert de nouveaux habitats au cortège* des milieux humides.

La carte cantonale distingue à l'échelle du 1 : 5'000e les milieux suivants :

- les magnocariçaies ou zones à « grandes laîches » se caractérisent par la dominance d'herbes de grande taille à feuilles graminiformes* coupantes (les laîches) dont elles tirent leur nom (en latin *magno* = grand, *carex* = laîche).
- les mégaphorbiaies ou zones à « grandes feuilles » se caractérisent par la dominance d'herbes de grande taille à feuilles larges dont elles tirent leur nom (en grec *mega* = grand, *phorbia* = feuille). Elles s'installent sur les berges des cours d'eau, le long des fossés ou consécutivement à la sous-exploitation des prairies humides.

Références

3

1. Klaus G. (réd.), Etat et évolution des marais en Suisse: Résultats du suivi de la protection des marais, Etat de l'environnement n° 0730, OFEV*, Berne, 97 p., (2007)
2. Burdet H. M., Histoire, géographie et flore des « Grands Marais » de Genève, Saussurea n° 6, p. 231-244, (1975)
3. Site web Pro Natura Genève, page sur la réserve des Prés de Villette : www.pronatura-ge.ch/Prés_de_villette (informations de juin 2015)

Fiches milieux

4

Magnocariçaies

Mégaphorbiaies

1 Catégorie de milieux.

2 Introduction : description de la catégorie et énumération des milieux faisant l'objet d'une fiche complète.

3 Références : liste des références utilisées (littérature, web, données SIG, etc.).

4 Fiches milieux : liens hypertextes vers les fiches complètes des milieux présentés au 1 : 5'000e.

5 **Auteurs** Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Laure Figeat, Anne-Laure Maire **illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Magnocariçaie à laîches grêles, Prés de Villette (Gy) ; Manuel Faustino – Mégaphorbiaie à reine-des-prés, Prés Bordon (Gy) **Contributeurs voir** ici.

6 Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable ici. Le mode d'emploi des fiches est accessible ici. Les termes annotés '*' sont décrits dans le glossaire ici. La liste des acronymes est accessible ici. Date de publication : Novembre 2016. 7

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POSE TENEBRAS LUX

VILLE DE GENÈVE

Conservatoire et Jardin botaniques Genève

hepia
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève

5 Réalisation : nom des auteurs, collaborateurs, photographes et contributeurs ayant participé à la réalisation de la fiche.

6 Liens vers le corpus de fiches milieux, le mode d'emploi, le glossaire, la liste des acronymes.

7 Date de publication ou de mise à jour.

Fiches complètes

Les fiches complètes décrivent les milieux représentés sur la carte des milieux du canton de Genève à l'échelle 1 : 5'000e ou dans certains cas, à l'échelle 1 : 10'000e (pour les milieux non regroupés dans une catégorie générale).

1. Nom français du milieu.
2. Illustration du milieu : physionomie générale. Cliché pris dans le canton de Genève.
3. Galerie d'espèces : illustrations d'espèces représentatives du milieu.

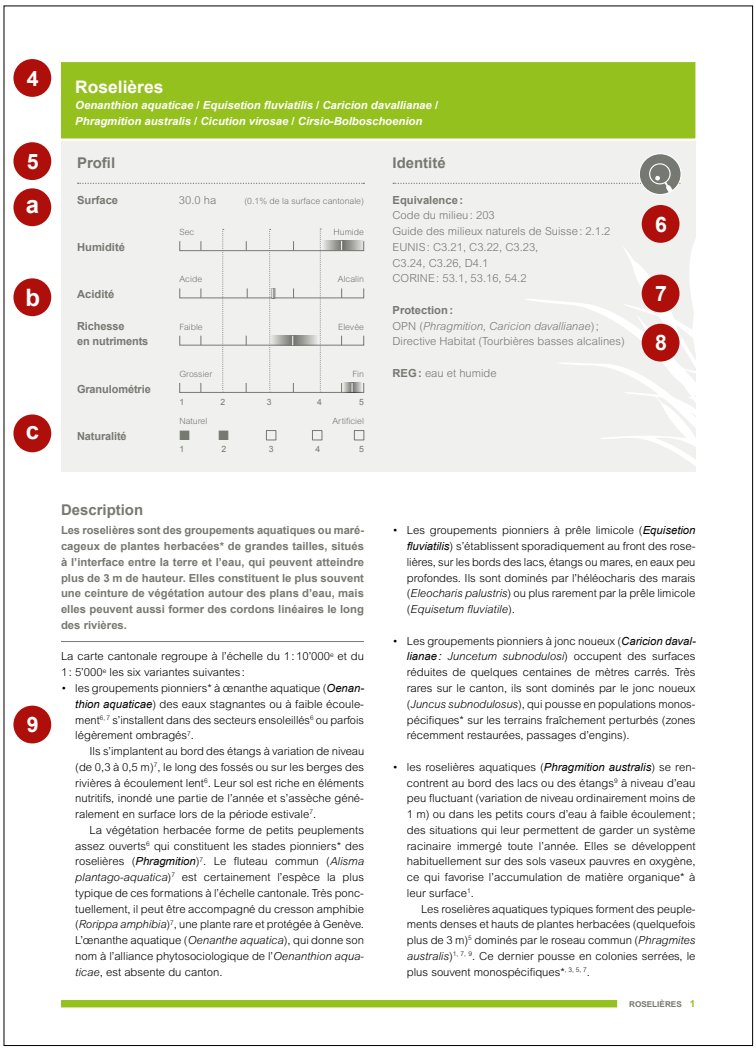

4 **Roselières**
Oenanthion aquaticae / Equisetion fluviatilis / Caricion davallianae / Phragmition australis / Cicution virosae / Cirsio-Bolboschoenion

5 **Profil**

a **Surface** 30.0 ha (0.1% de la surface cantonale)

Humidité Sec – Humide

b **Acidité** Acide – Alcalin

Richesse en nutriments Faible – Elevée

Granulométrie Grossier – Fin (1 2 3 4 5)

c **Naturalité** Naturel – Artificiel (1 2 3 4 5)

Identité

Equivalence:
Code du milieu: 203
Guide des milieux naturels de Suisse: 2.1.2 6
EUNIS: C3.21, C3.22, C3.23, C3.24, C3.26, D4.1
CORINE: 53.1, 53.16, 54.2

Protection: 7
OPN (*Phragmition, Caricion davallianae*); 8
Directive Habitat (Tourbières basses alcalines)

REG: eau et humide

Description

Les roselières sont des groupements aquatiques ou marécageux de plantes herbacées* de grandes tailles, situés à l'interface entre la terre et l'eau, qui peuvent atteindre plus de 3 m de hauteur. Elles constituent le plus souvent une ceinture de végétation autour des plans d'eau, mais elles peuvent aussi former des cordons linéaires le long des rivières.

9 La carte cantonale regroupe à l'échelle du 1:10'000e et du 1:5'000e les six variantes suivantes:

- les groupements pionniers* à œnanthe aquatique (***Oenanthion aquaticae***) des eaux stagnantes ou à faible écoulement[6, 7] s'installent dans des secteurs ensoleillés[6] ou parfois légèrement ombragés[7].

  Ils s'implantent au bord des étangs à variation de niveau (de 0,3 à 0,5 m)[7], le long des fossés ou sur les berges des rivières à écoulement lent[6]. Leur sol est riche en éléments nutritifs, inondé une partie de l'année et s'assèche généralement en surface lors de la période estivale[7].

  La végétation herbacée forme de petits peuplements assez ouverts[6] qui constituent les stades pionniers* des roselières (***Phragmition***)[7]. Le fluteau commun (*Alisma plantago-aquatica*)[7] est certainement l'espèce la plus typique de ces formations à l'échelle cantonale. Très ponctuellement, il peut être accompagné du cresson amphibie (*Rorippa amphibia*)[7], une plante rare et protégée à Genève. L'œnanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*), qui donne son nom à l'alliance phytosociologique de l'*Oenanthion aquaticae*, est absente du canton.

- Les groupements pionniers à prêle limicole (***Equisetion fluviatilis***) s'établissent sporadiquement au front des roselières, sur les bords des lacs, étangs ou mares, en eaux peu profondes. Ils sont dominés par l'héléocharis des marais (*Eleocharis palustris*) ou plus rarement par la prêle limicole (*Equisetum fluviatile*).

- Les groupements pionniers à jonc noueux (***Caricion davallianae***: *Juncetum subnodulosi*) occupent des surfaces réduites de quelques centaines de mètres carrés. Très rares sur le canton, ils sont dominés par le jonc noueux (*Juncus subnodulosus*), qui pousse en populations monospécifiques* sur les terrains fraîchement perturbés (zones récemment restaurées, passages d'engins).

- les roselières aquatiques (***Phragmition australis***) se rencontrent au bord des lacs ou des étangs[9] à niveau d'eau peu fluctuant (variation de niveau ordinairement moins de 1 m) ou dans les petits cours d'eau à faible écoulement; des situations qui leur permettent de garder un système racinaire immergé toute l'année. Elles se développent habituellement sur des sols vaseux pauvres en oxygène, ce qui favorise l'accumulation de matière organique* à leur surface[1].

  Les roselières aquatiques typiques forment des peuplements denses et hauts de plantes herbacées (quelquefois plus de 3 m)[5] dominés par le roseau commun (*Phragmites australis*)[1, 7, 9]. Ce dernier pousse en colonies serrées, le plus souvent monospécifiques*[3, 5, 7].

ROSELIÈRES 1

4 Nom du milieu (français) et noms scientifiques (latin) des groupements décrits dans la fiche. Les groupements cités sont tirés du référentiel syntaxonomique genevois (Prunier et al. 2018). La classification s'appuie sur une vision sigmatiste de la phytosociologie*.

La mention «–» indique qu'aucun groupement végétal n'est rattaché au milieu.

5 Profil du milieu:

a Surface (en hectare et %) couverte par le milieu sur la carte des milieux genevois au 1:5'000e. La valeur est calculée à la date d'édition de la carte de localisation, point 21.

b Profils écologiques: moyenne et variances des principaux indicateurs écologiques (humidité, acidité, richesse en nutriments*, granulométrie*). Les valeurs sont tirées de la base de données de R. Pantke, utilisée comme base de travail pour l'établissement du prodrome de végétations de Suisse (PhytoSuisse). L'échelle des valeurs est affichée en bas des profils.

Humidité: gradient d'humidité du sol
1. sols secs
2. sols modérément secs
3. sols modérément humides
4. sols humides
5. sols mouillés

Acidité: gradient d'acidité du sol.
1. sols très acides (3 < pH < 4,5)
2. sols acides (3,5 < pH < 5,5)
3. sols peu acides (4,5 < pH < 7,5)
4. sols alcalins (5,5 < pH < 8)
5. sols riches en bases, généralement calcaires (pH > 6,5)

Richesse en nutriments: gradient de la quantité d'éléments nutritifs* présents dans le sol.
1. sols très maigres (très pauvres en substances nutritives*)
2. sols maigres (pauvres en substances nutritives*)
3. sols ni maigres, ni gras (moyennement riches en substances nutritives)
4. sols gras (riches en substances nutritives*)
5. sols très gras (très riches en substances nutritives*, fertilisés*)

Granulométrie: gradient de granulométrie* du sol. La granulométrie* indique la taille des particules du sol.
1. sols composés de particules très grossières (dalles, gros blocs)
2. sols composés de particules grossières (pierriers, galets, graviers)
3. sols composés de particules mixtes (sols perméables, riches en cailloux, sableux et bien aérés)
4. sols composés de particules fines (sable fin, limon)
5. sols composés de particules très fines (argile, tourbe, sols pauvres en oxygène)

Dans certains cas, la mention «-» indique que les profils ne sont pas pertinents pour le milieu considéré.

C Naturalité : impact de l'homme sur le milieu pour le canton de Genève. Afin de limiter, autant que possible, l'aspect subjectif, la classification se base sur une échelle à cinq catégories établie selon trois grands axes : l'empreinte anthropique ; l'origine de la végétation (indigène* ou non) ; l'intensité des pratiques culturales.

1. Biotope* non perturbé – Végétaux structurants indigènes* non exploités (ex. rive des rivières, falaise) ou de manière très extensive* (ex. moliniaies, lisière oligotrophe) existant à l'état spontané dans des écosystèmes* comportant de grands herbivores – Absence de chimie fertilisante ou stérilisante.
2. Biotope* non perturbé – Végétaux structurants indigènes* exploités traditionnellement de manière extensive* (ex. pelouses sèches, prairies traditionnelles, forêts indigènes*) – Absence de chimie fertilisante* ou stérilisante.
3. Biotope* non perturbé – Végétaux structurants indigènes* exploités de manière intensive* (ex. prairie intensifiée – haie régulièrement taillée) – chimie fertilisante ou stérilisante régulière.
4. Biotope* perturbé (sol labouré ou retourné) – végétation semée ou plantée non indigène* (ex. prairies temporaires – haies artificielles – arbres plantés) – chimie fertilisante* ou stérilisante régulière.
5. Biotope* stérilisé – pas de végétaux ou végétaux épars.

6 Equivalence avec les typologies nationales ou européennes.

- Guide des milieux naturels de Suisse : code tiré du « Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques », (Delarze & Gonseth, 2008).
- EUNIS : code tiré du « Système d'information européen sur la nature : Classification des habitats terrestres et d'eaux douces », traduction française, (2013).
- CORINE : code tiré de « CORINE biotopes : version originale, types d'habitats français », (Bissardon & Guidal, 1996).
- EK 1972 : code tiré de « Waldgesellschaften und Waldstandorte der Schweiz », (Ellenberg & Klötzli, 1972) – Mentionné uniquement pour les formations forestières.
- Fiches VD : code tiré des fiches réalisées par F. Clot pour le Service des forêts, de la faune et de la nature du canton de Vaud – Mentionné uniquement pour les formations forestières. La mention « pro parte » indique que la correspondance ne concerne qu'une partie de la végétation décrite dans les fiches.

7 Protection : statut de protection du milieu. Information à l'usage des gestionnaires de la Nature.

- OPN : au moins un groupement végétal de la fiche cité comme milieu naturel digne de protection dans l'ordonnance pour la protection de la nature et du paysage (protection au niveau fédéral).
- LPN art. 12 : au moins un groupement végétal de la fiche cité dans la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (protection au niveau fédéral).
- Directive Habitat : au moins un groupement végétal de la fiche considéré comme habitat naturel d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation dans la directive 92/43/CEE de l'Union européenne (protection européenne). La Suisse ne faisant pas partie de ce réseau, l'information est donnée à titre indicatif.

8 Réseau écologique genevois (REG) : appartenance du milieu à l'un des quatre sous-réseaux de l'infrastructure écologique du canton de Genève : forêts, milieux ouverts et agricoles, eaux et milieux humides, milieux secs.

9 Description écologique du milieu explicitant les conditions préférentielles : la physionomie générale de la végétation ainsi que les quelques espèces différentielles* sont présentées. Présence d'informations concernant : la disponibilité en nutriments*, la qualité du sol, la situation topographique, l'alimentation en eau, etc. Lorsque le milieu rassemble des groupements végétaux très distincts, les variantes dominantes sont détaillées.

De part et d'autre de cette formation, il est possible d'observer des groupements pionniers : face au front d'eau, c'est le jonc des tonneliers (*Schoenoplectus lacustris*)[1, 7, 9] qui s'établit en populations lâches souvent fragmentées ; dans les zones d'atterrissement, le roseau commune cède la place aux massettes (*Typha angustifolia, Typha latifolia*)[1, 7, 9], ponctuellement accompagnées dans les parties exondées l'été, du gaillet des marais (*Galium palustre*)[7] ou de la renoncule vénéneuse (*Ranunculus sceleratus*)[7].

- les pseudo-roselières ou roselières terrestres (***Cicution virosae***) se rencontrent au bord des étangs sur des surfaces déjà progressivement atterries*. Elles sont présentes sur des sols riches en humus*, engorgés en permanence en profondeur, mais s'asséchant superficiellement durant la période estivale[7]. Il s'agit généralement de groupements de contact avec les roselières aquatiques (***Phragmition***) et les magnocariçaies ou les roselières à alpiste (***Phalaridion***)[7].

  Elles sont souvent dominées par le roseau commun (*Phragmites australis*) qui forme des peuplements denses et monospécifiques*[, 7], accompagné de la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), parfois associés à l'alpiste (*Phalaris arundinacea*)[7] ou à l'iris jaune (*Iris pseudacorus*)[7]. Elles peuvent occasionnellement comporter la laîche souchet (*Carex pseudocyperus*)[7, 9] ou la scrophulaire auriculée (*Scrophularia auriculata*)[9]. L'abaissement de la nappe* d'eau durant la belle saison permet la libération d'une importante quantité de substances nutritives* par la minéralisation* de la matière organique*[, 7] qui favorise la présence d'espèces rudérales* nitrophiles* non aquatiques comme l'ortie (*Urtica dioica*)[7] ou le solidage géant (*Solidago gigantea*)[7].

- les groupements glauques à schoenoplectus de Tabernaemontanus (***Cirsio-Bolboschoenion***) occupent de manière plus ponctuelle les sols salés ou riches en calcium[7]. Dominés par le schoenoplectus de Tabernaemontanus (*Schoenoplectus tabernaemontani*), ils se développent notamment dans les fossés, sur les rives ou au sein des mares temporaires[7], comme aux Creuses dans les marais de Sionnet (Meinier).

Une grande partie des roselières du canton se trouvent dans des bas-marais d'importance nationale ou sur des sites fédéraux de reproduction des batraciens (OBAT).

Valeur biologique

Véritables zones de transition entre les milieux purement aquatiques et les milieux terrestres, les roselières sont importantes pour de nombreuses espèces animales qui y trouvent nourriture et refuge ainsi qu'un site de reproduction. Les oiseaux migrateurs comme le blongios nain (*Ixobrychus minutus*) ou le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*), mais aussi les oiseaux d'eau comme la gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) ou le grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) s'y arrêtent régulièrement pour se reposer, se nourrir ou se reproduire. Les parties immergées des roseaux sont également des zones de frai idéales pour les poissons puisqu'elles permettent aux alevins de grandir à l'abri des prédateurs. C'est notamment le cas de la tanche (*Tinca tinca*)[3], de la carpe (*Cyprinus carpio*), du rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*) ou du brochet (*Esox lucius*)[3].

Vulnérabilité et gestion

En 2009, le WSL* estimait que les zones marécageuses de type bas-marais ne couvraient en Suisse plus que 192 km², alors qu'elles atteignaient 2'500 km² vers 1800[8, 10]. Cette forte régression témoigne des grands travaux d'assainissement menés dans le pays dès le début du XXe siècle. A Genève, les grands marais ont été asséchés à la fin de la Première Guerre mondiale et remplacés par des cultures afin de garantir un apport en nourriture suffisant aux populations locales[4]. C'est le cas notamment des marais de la Haute-Seymaz, qui ont disparu sous la pression du drainage des sols et des mesures de canalisation des cours d'eau[4]. Cette artificialisation* du paysage a conduit à la régression des roselières,

Le saviez-vous ?

En plus d'une forte aptitude à la croissance végétative*, le roseau produit de nombreuses graines très légères. Dispersées par le vent sur de longues distances, elles permettent la colonisation de nouveaux sites[1]. Cette caractéristique fait du roseau commun (*Phragmites australis* subsp. *australis*) une des espèces végétales les plus envahissantes du nord-est de l'Amérique du Nord[2]. Là-bas, c'est un vrai compétiteur qui colonise les marais, les fossés et les talus de route au détriment de la sous-espèce locale (*Phragmites australis* subsp. *americanus*)[2]. Pour étudier ce phénomène, un groupe de chercheurs québécois s'est formé depuis 2003[2]. Ils proposent une série de mesures pour limiter cette propagation en terres canadiennes, notamment en diminuant au maximum le nombre de terrains humides, sans couvert végétal, laissés à l'air libre. Sur les fossés de drainage routier, ils proposent par exemple d'ensemencer les sols avec des mélanges grainiers ou de planter des arbustes tolérants à l'humidité qui empêcheront l'établissement du roseau par compétition pour la lumière[2].

ROSELIÈRES 2

10 Encart cartographique (facultatif) : précisions concernant la carte des milieux naturels du canton de Genève.

11 Encart protection (facultatif): rappel des inventaires fédéraux pouvant concerner le milieu :
- inventaire zone alluviale (IZA)
- inventaire prairies et pâturages secs (PPS)
- inventaire bas-marais
- inventaire des sites de reproduction des batraciens (OBAT-zone A)

12 Valeur biologique : intérêt fonctionnel, écologique et paysager du milieu.

13 Vulnérabilité et gestion : brève analyse historique ; présentation de l'évolution des modes d'exploitation (d'une pratique traditionnelle à la pratique contemporaine) ; description des principales menaces aux origines naturelles ou humaines qui nuisent au maintien du milieu ; informations succinctes présentant les méthodes de gestion préconisées pour maintenir, favoriser ou restaurer le milieu. Pour les formations forestières, seul l'intitulé « Gestion » est conservé.

14 Le saviez-vous ? : informations insolites ou anecdotiques sur le milieu.

mais également à la fragilisation de tous les écosystèmes humides (réduction des surfaces, enrichissement lié à l'usage de fertilisants agricoles).

De nos jours, la pression sur les roselières s'est relâchée. Des travaux de revitalisation ont été menés dans un objectif de protection des biens et des personnes, ce qui a permis d'aménager conjointement des sites en faveur de la biodiversité*. Signe encourageant, les milieux renaturés* ont été rapidement colonisés par des espèces rares* ou menacées*. De plus, certaines de ces surfaces sont aujourd'hui entretenues par des exploitants agricoles qui réalisent ainsi un travail en faveur de la collectivité.

La menace d'assèchement n'est donc plus vraiment d'actualité et le gestionnaire doit surtout veiller à prévenir l'embuissonnement naturel, notamment la colonisation des saules cendrés (*Salix cinerea*)[6]. Si le milieu se referme, des mesures doivent être réalisées par coupes régulières ou arrachage des arbustes et de leurs rejets. Dans certains cas, une fauche par rotation (destinée à éviter de tout faucher en une fois) doit être organisée pour assurer le maintien des roselières.

Pour contenir les populations de roseau commun (*Phragmites australis*), qui ont quelquefois tendance à s'étendre, et pour valoriser les autres formations marécageuses, des mesures d'inondation temporaire sont parfois réalisées. C'est par exemple le cas au Pré de l'Oie dans les marais de Sionnet où depuis quelques années les roselières sont complètement inondées à la fin de l'été, juste après la fauche, dans le but de freiner leur régénération.

15

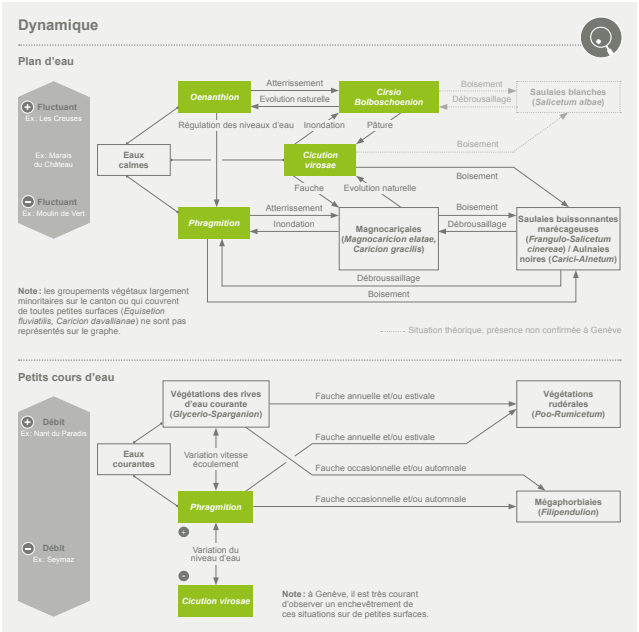

15 Dynamique : schéma modélisant l'évolution potentielle du milieu. L'évolution peut être liée à une dynamique naturelle, à des facteurs d'origine humaine (gestion dirigée, exploitation) ou à la modification des conditions écologiques du milieu (ex. apport en nutriments*). L'évolution naturelle d'un milieu se traduit par une succession* dans le temps de communautés* végétales le rapprochant progressivement d'un état d'équilibre avec le sol et le climat local. L'état d'équilibre est appelé climax*.

- le milieu présenté dans la fiche est en couleur.
- les flèches indiquent la direction de l'évolution ou la végétation de contact. Un mot clé précise le facteur impliquant cette évolution. Une dynamique progressive/régressive sous-tend une relation potentielle de contact.

→ dynamique progressive
← dynamique régressive
●—● végétation de contact

16

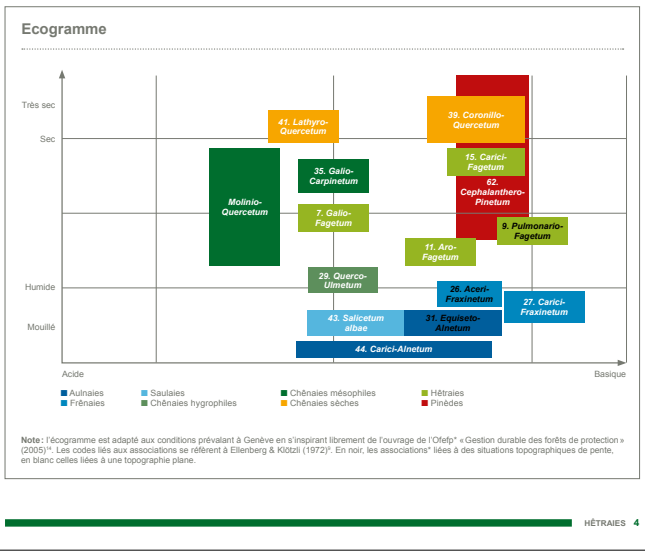

16 Ecogramme (pour les formations forestières uniquement) : positionnement des groupements végétaux selon les gradients écologiques d'humidité et d'acidité selon les conditions prévalant à Genève.

Le diagramme s'inspire librement de l'ouvrage de l'OFEFP* « Gestion durable des forêts de protection : Répartition des associations forestières des étages collinéen* et submontagnard* pour la région du Plateau suisse en fonction des facteurs stationnels* d'humidité et d'acidité », (2005). Les codes liés aux associations se réfèrent à Ellenberg & Klötzli (1972).

17 Espèces

a

Flûteau commun	*Alisma plantago-aquatica*
Laîche souchet	*Carex pseudocyperus*
Iris jaune	*Iris pseudacorus*
Menthe aquatique	*Mentha aquatica*
Roseau commun	***Phragmites australis***
Renoncule langue	*Ranunculus lingua*
Cresson amphibie	*Rorippa amphibia*
Jonc des tonneliers	*Schoenoplectus lacustris*
Schoenoplectus de Tabernaemontanus	***Schoenoplectus tabernaemontani***
Morelle douce-amère	*Solanum dulcamara*
Massette à feuilles étroites	*Typha angustifolia*
Massette à larges feuilles	***Typha latifolia***
Ortie dioïque	*Urtica dioica*

b

Rousserolle effarvatte	*Acrocephalus scirpaceus*
Bruant des roseaux	*Emberiza schoeniclus*
Gallinule poule d'eau	*Gallinula chloropus*
Blongios nain	*Ixobrychus minutus*
Grèbe huppé (nidification)	*Podiceps cristatus*
Râle d'eau	*Rallus aquaticus*
Couleuvre à collier	*Natrix natrix*
Aeschne isocèle	*Aeshna isoceles*
Aeschne printanière	*Brachytron pratense*
Conocéphale des roseaux	*Conocephalus dorsalis*
Conocéphale bigarré	*Conocephalus fuscus*
Téléphore fauve	*Donacia antiqua*
	Harpalus affinis
	Plateumaris sericea
	Plateumaris consimilis
	Rhagonycha fulva
	Stenus latifrons
	Stenus cicindeloides
	Silpha tristis
Brème	*Abramis brama*
Carpe	*Cyprinus carpio*
Brochet	*Esox lucius*
Rotengle	*Scardinius erythrophthalmus*
Tanche	*Tinca tinca*

Les grenouilles rieuses représentent une menace pour les populations de grenouilles indigènes*.

18 **Espèces invasives*:** Carassin poisson rouge (*Carassius auratus*), grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*).

19 **Où observer ?**
Les plus belles roselières naturelles du canton sont certainement celles de la réserve de Pointe-à-la-Bise (Collonge-Bellerive) et celles situées au Moulin de Vert (Cartigny) sur l'ancien bras du Rhône. Il est aussi possible d'en rencontrer régulièrement le long du Rhône ou en marge des plans d'eau, par exemple aux marais de Sionnet (Meinier, Choulex), ou au marais des Fontaines (Meyrin).

20 **Quand observer ?**
Les roselières présentent un intérêt toute l'année : reproduction des amphibiens en mars-avril, arrivée de l'agile blongios nain entre mai et août, observation des oiseaux d'eau en hiver.

21 Source : fond de plan et données SITG, janvier 2016

ROSELIÈRES 4

17 Espèces de végétaux ou d'animaux représentatifs du milieu.

a Flore : cortège* d'espèces différentielles* établi à dire d'expert.

Flore vasculaire* (indigènes* et néophytes* non invasives*). Liste établie avec la contribution de Patrice Prunier.

En gras : espèces structurantes*.

Bryophytes*.

Lichens*.

b Faune : cortège* d'espèces différentielles* établi à dire d'expert. Les animaux étant en mouvement, il s'agit d'espèces fréquentes dans le milieu.

Mammifères (sauf chauves-souris). Liste établie avec la contribution de Cyril Schönbächler.

Chauves-souris. Liste établie avec la contribution de Cyril Schönbächler.

Oiseaux. Liste établie avec la contribution de Cyril Schönbächler.

Reptiles. Liste établie avec la contribution de Jacques Thiébaud et Vincent Jaggi.

Amphibiens. Liste établie avec la contribution de Jacques Thiébaud et Vincent Jaggi.

Odonates. Liste établie avec la contribution de David Leclerc.

Orthoptères. Liste établie avec la contribution de Kevin Gurcel.

Lépidoptères. Liste établie avec la contribution de Kevin Gurcel.

Coléoptères terrestres. Liste établie avec la contribution de Mickaël Blanc.

Coléoptères aquatiques. Liste établie avec la contribution de Mickaël Blanc.

Poissons. Liste établie avec la contribution de Dimitri Jaquet.

Ecrevisses.

AUTRES Autres groupes taxonomiques.

18 Espèces invasives* : espèces néophytes* invasives* présentes dans le milieu. Certaines espèces invasives peuvent être structurantes* dans un milieu donné (présentées en gras).

Horticoles* : désigne ici les cultivars* qui sont cultivés et/ou plantés dans le milieu (par exemple : céréales, arbres fruitiers, variétés horticoles d'arbustes, plantes ornementales), contient dans certains cas également les espèces exotiques* plantées.

19 Où observer ? : sites proposés pour l'observation du milieu. Les liens hypertextes permettent de localiser le site en ouvrant une vue dans le guichet cartographique du SITG*.

20 Quand observer ? : période recommandée pour l'observation.

21 Localisation : carte de répartition de la végétation en présence-absence par maille de 500 x 500 m, établie d'après la carte des milieux genevoise 1 : 5'000e. Les mailles colorées correspondent aux sites proposés sous « Où observer ? ». Etat selon date mentionnée sur la carte.

22

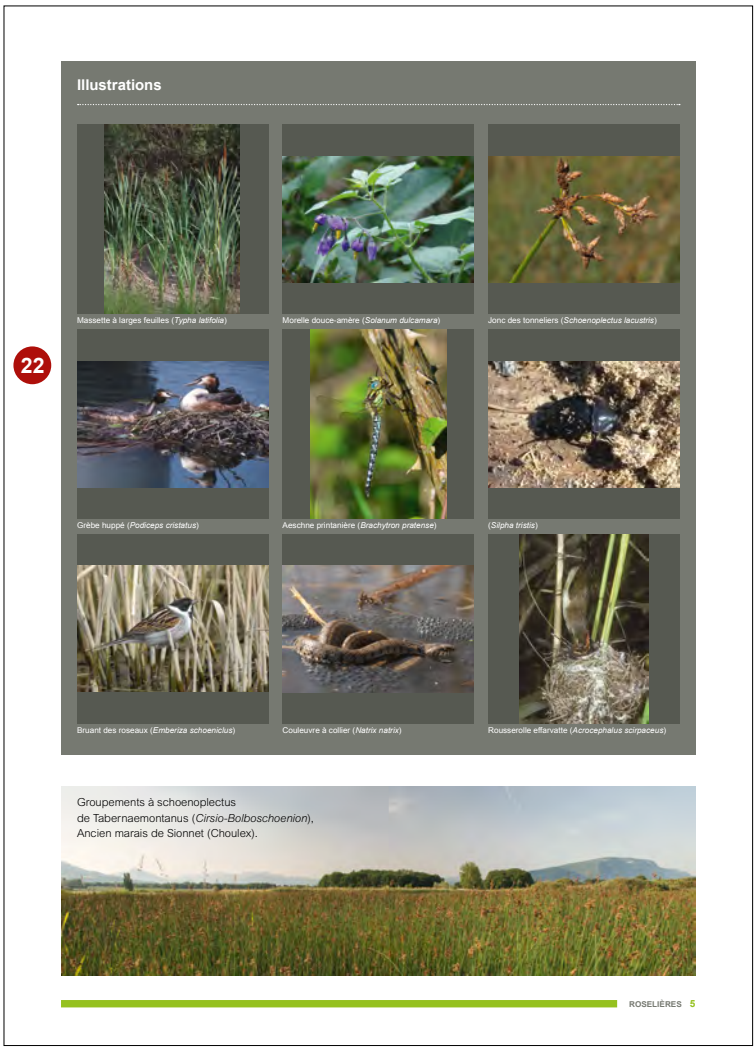
Illustrations

Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*)

Morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*)

Jonc des tonneliers (*Schoenoplectus lacustris*)

Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)

Aeschne printanière (*Brachytron pratense*)

(*Silpha tristis*)

Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)

Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)

Rousserolle effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*)

Groupements à schoenoplectus
de Tabernaemontanus (*Cirsio-Bolboschoenion*),
Ancien marais de Sionnet (Choulex).

ROSELIÈRES 5

22 Illustrations : choix d'espèces représentatives du milieu (faune, flore). Nom commun (français) et nom latin.

23 Lien avec la classification phyto-ge

PHRAGMITO-MAGNOCARICETEA
NASTURTIO-GLYCERIETALIA
Phalaridion arundinaceae
Phalaridetum arundinaceae
(Rorippo sylvestris-Phalaridetum arundinaceae)
Glycerio-Sparganion
Glycerio-Sparganietum neglecti
Glycerietum fluitantis
Glycerietum notatae
Nasturtietum officinalis
Groupement à *Veronica beccabunga*
Apio nodiflori – Beruletum erectae
MONTIO-CARDAMINETEA
MONTIO-CARDAMINETALIA
Caricion remotae
Caricetum remotae

24 Références

1. Delarze R. & Gonseth Y., Guide des milieux naturels de Suisse : Ecologie – Menaces – Espèces caractéristiques, Rossolis, Bussigny, 424 p., (2008)
2. GREN Biologie Appliquée Sàrl, Etude de la végétation rivulaire des cours d'eau genevois, 44 p., (2011)
3. Prunier P., Greulich F., Béguin C., Delarze R., Hegg O., Klötzli F., Pantke R., Peter S., Vittoz P., Associations végétales de Suisse – Clé d'identification, version intermédiaire, 160 p., (27 mai 2014)
4. Collectif (sous la coordination de Azuelos L. et Renault O.), Les milieux naturels et les continuités écologiques de Seine-et-Marne, 416 p., (2013)
5. Haddad Y., La phytoépuration jusque dans les jardins, in : Horticulture Romande n° 1, (2012)
6. Site web de la DGNP*, page sur la flore avec les fiches « espèces invasives » : http://ge.ch/nature/publications/flore (informations de septembre 2015)
7. Prunier P. et al., Associations végétales de Suisse – Synthèse intermédiaire « Roselières et magnocariçaies, version mise à jour », (mai 2015)
8. Latour C., Clé des groupements végétaux du canton de Genève, in : Saussurea 40, 89-98 p., (2010)

25 **Auteurs** Sophie Pasche, Yves Bourguignon, Pascal Martin, Florian Mombrial, Patrice Prunier **Collaborateurs** Mathieu Chevalier, Mathieu Comte, Emmanuelle Favre, Laure Figeat **Illustrations** (dans l'ordre d'apparition de gauche à droite et de haut en bas) : Manuel Faustino – Groupement à rubanier (*Glycerio-Sparganietum neglecti*), Seymaz (Choulex) ; Jacques Gillièron – *Calopteryx virgo* ; Mathieu Chevalier – *Berula erecta* ; Gilles Carron – *Plebejus argus* ; Patrice Prunier – *Veronica beccabunga* ; Gilles Carron – *Coenagrion mercuriale* ; Manuel Faustino – Groupement à berle dressée (*Apio nodiflori-Buruletum erectae*), Hermance (Anières) ; Manuel Faustino – Groupement à véronique des ruisseaux (Groupement à *Veronica beccabunga*), Bois du Faisan (Versoix); Manuel Faustino – Groupement à glycérie plissée (*Glycerietum notatae*), Bois du Faisan (Versoix) ; Jonas Duvoisin – *Reynoutria sachalinensis* ; Jonas Duvoisin – *Phalaris arundinacea* ; Patrice Prunier – *Iris pseudacorus*; Jonas Duvoisin – *Veronica anagallis-aquatica* ; Patrice Prunier – *Glyceria fluitans* ; Jonas Duvoisin – *Carex remota* ; Emmanuel Wermeille – *Cordulegaster boltonii* ; Emmanuel Wermeille – *Ruspolia nitidula* ; Anne-Laure Maire – *Sparganium erectum* subsp. *neglectum* **Contributeurs** voir ici.

26 Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable ici. Le mode d'emploi des fiches est accessible ici. Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire ici. La liste des acronymes est accessible ici. Date de publication : Novembre 2016. 27

28 Direction générale de l'agriculture et de la nature, Rue des Battoirs 7, 1205 Genève, T 022 546 76 00 | www.ge.ch/nature
Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, Chemin de l'Impératrice 1, 1292 Chambésy-Genève, T 022 418 51 00 | www.cjb-geneve.ch
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève, 150 route de Presinge, 1254 Jussy-Genève, T 022 546 68 55 | hepia.hesge.ch

23 Lien avec la classification phytosociologique des milieux naturels selon le référentiel syntaxonomique genevois (Prunier et al. 2018, désigné comme « phyto-ge » dans les fiches publiées en 2016 et 2017) : présentation de la classification retenue. Les groupements décrits dans la fiche sont identifiés en couleur. Les groupements potentiels, c'est-à-dire observés dans les régions limitrophes mais non confirmés à Genève, sont entre parenthèses. Les groupements fragmentaires, présents sur de très petites surfaces et de manière occasionnelle, portent la mention (fragmentaire).

24 Références : liste des références utilisées (littérature, web, données SIG, etc.).

25 Réalisation : nom des auteurs, collaborateurs, photographes et des contributeurs de la fiche.

26 Liens vers le corpus de fiches milieux, le mode d'emploi, le glossaire, la liste des acronymes.

27 Date de publication ou de mise à jour.

28 Noms des institutions partenaires ayant réalisé la fiche.

Rubrique plutôt destinée aux spécialistes.

Informations sur la carte des milieux naturels genevois.

Informations destinées aux spécialistes sur les différentes visions phytosociologiques* de l'association forestière (station* et sylvo-faciès*).

Informations destinées aux spécialistes sur la typologie et la nomenclature phytosociologique*.

Ce document appartient au corpus de fiches descriptives des milieux genevois. L'ensemble des fiches est accessible et téléchargeable ici. Le mode d'emploi des fiches est accessible ici. Les termes annotés (*) sont décrits dans le glossaire ici. La liste des acronymes est accessible ici. Date de publication : Mai 2020.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POST TENEBRAS LUX
VILLE DE GENÈVE
Conservatoire et Jardin botaniques Genève
hepia Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève